



BVVB INFO N°126

La Ville du Bois, 17 décembre 2016

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 26/11/2016

Notre AG s'est déroulée le samedi matin au Foyer des Anciens devant 20 personnes. Vous recevrez prochainement le compte rendu par mail ou par portage.

Nous remercions les adhérents de leur participation intense.

Il nous reste à vous communiquer la composition de notre Conseil d'Administration que vous avez élu, ainsi que le bureau qui a été validé par le Conseil d'Administration le 7 décembre 2016.

Conseil d'Administration de B.V.V.B. élu à l'A.G. Ordinaire du 26 novembre 2016:

Madame : Pascale COUDEVILLE,

Messieurs : Laurent AUCOURT, Pierre CLOTTE, Alain CORNU, Philippe COUDEVILLE, Gérard TESSIER, Jean-Paul TEXIER, Igor TOUOVEROFF

Bureau de B.V.V.B. élu par le C.A. au Conseil d'Administration du 07 décembre 2016:

Président :	Monsieur Gérard TESSIER
1 ^{er} vice-Président :	Monsieur Laurent AUCOURT
2 ^{ème} vice-Président :	Monsieur Jean Paul TEXIER
Trésorier :	Monsieur Philippe COUDEVILLE
Secrétaire Générale :	Madame Pascale COUDEVILLE

RESTRICTIONS D'HORAIRE A NOTRE BUREAU DE POSTE ?

Fermetures et restrictions d'ouverture : quels sont les bureaux concernés ?

Source Essonne Info 05/12/2016

Touchés par la réorganisation de la branche réseau, certains bureaux de poste de l'Essonne voient leurs horaires d'ouverture drastiquement réduits. Certains vont même jusqu'à fermer, remplacés par des agences postales commençantes, communales ou par des relais urbains (en moyennes ou grandes surfaces). On fait le point.

Secteur de Montlhéry

5 Bureaux : Montlhéry, Linas, Marcoussis, La Ville du Bois, Nozay.

Diminution globale des horaires sur le secteur : - 42h15 par semaine, soit - 24,4 % par rapport aux horaires actuels.

Bureaux les plus touchés par les réductions d'ouverture : Linas (- 63,6 %, de 33h à 12h par semaine), Nozay (- 63,6 %, de 33h à 12h par semaine).

La suite au verso...





Reste à savoir quel est l'impact sur La Ville du Bois, notre bureau de poste ayant déjà eu un risque de fermeture en juin 2005. Ci-dessous le tract que nous avons distribué :



La Ville du Bois, le 15 juin 2005

SPECIAL LA POSTE

BVVB INFO N° 22

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez ou allez recevoir dans la Feuille du Bois de ce mois, un appel de notre Maire nous appelant à « Sauver la Poste de notre Centre Ville »

L'agrandissement du Centre Commercial CARREFOUR est une des causes de cette décision de la Poste.

Mais la Direction de ce grand Service Public, au delà des aspects économiques, a t'elle pensé à la désertification de notre Centre Ville, aux problèmes des personnes âgées, obligées de « descendre » au Centre Commercial, aux risques de la fermeture de nos commerces.

Bien Vivre à la Ville du Bois a écrit à notre Maire en lui apportant son soutien, avec l'engagement de relayer son information auprès de ses adhérents.

ENFIN, UNE OUVERTURE DU CR9 PROGRAMMEE

Dans la Feuille du Bois n° 118 de décembre 2016, vous avez été informés de l'ouverture du CR9, route qui part de la voie du Mai 1945, près de la Croix St Jacques, pour rejoindre le secteur de Lunézy.

BVVB réclame depuis plus de 10 ans la réouverture de cette route qui avait été refaite, éclairée et balisée, mais pour des raisons que nous qualifierons municipales, n'avait pas été ouverte à la circulation dans un premier temps, puis mise en sens unique dans un second temps.

Notre Municipalité a enfin compris qu'il faut désengorger le Centre-Ville et la rue des Joncs Marins aux heures de pointes.

Le CR9 sera en double sens et partagé avec les cyclistes. Il sera réalisé sous la forme du « CHAUCIDOU ». Il n'y aura qu'une voie centrale et deux voies cyclistes matérialisées de chaque côté de la voie. Nous avons repris quelques exemples ci-dessous :

- Le **chaucidou** est une appellation dont la paternité revient à l'association VeloBuc (*chaussée* pour *circulations douces*)
- La dénomination « **chaussée à voie centrale banalisée** » est issue des réflexions menées dans le cadre de la démarche Code de la rue.
- **La CVCB n'est pas prise en compte dans la réglementation en tant que telle**, et n'est donc a fortiori pas considérée réglementairement comme un aménagement cyclable.
- **Les travaux du groupe de travail sur le sujet (janvier 2010) ont conclu qu'il n'y avait pas nécessité « de modifier la réglementation existante** pour implanter ce type de dispositif. Par contre, il est nécessaire d'explicitier comment le réaliser en étant en accord avec les textes actuels, ainsi que de donner des pistes en termes de recommandations ».



Ci-dessus extrait du site de VeloBuc : première chaucidou créée en Ile de France à Avon en 1997.

BVVB Siège Social : 53 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél. 06 81 08 23 11

Site Internet : <http://www.bvvb.org> ** Mail : info@bvvb.org ** Ne pas jeter sur la voie publique.

Représentant légal: Gérard TESSIER - Directeur de publication: Pascale COUDEVILLE - ISSN 2259-616X - INPS -Dépôt légal 17 décembre 2016



• Comportement des automobilistes en présence de cyclistes

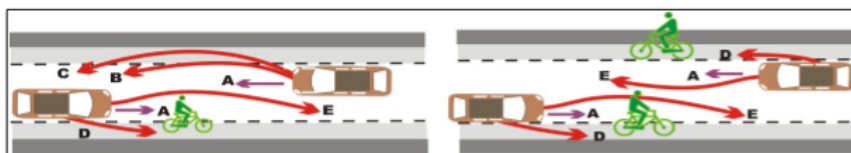
La situation s'entend hors situation de croisement de 2 véhicules et quel que soit le sens de circulation du cycliste. L'observation porte sur la façon dont l'automobiliste adapte ou gère l'espace de sécurité laissé au cycliste lors de la phase de dépassement et croisement. Les schémas ci-dessous illustrent les différentes configurations prises en compte :

- "A" : le véhicule ne change pas de trajectoire et se maintient sur la voie centrale banalisée
- "B" : le véhicule se déporte pour laisser plus d'espace entre lui et le cycliste dans le cas du dépassement ou chevauche voire empiète très légèrement sur la rive en cas de croisement
- "C" : le véhicule chevauche franchement la bande de rive qu'il soit en dépassement (chevauchement de la partie opposée dédiée aux cycles) ou en croisement (chevauchement dans son sens de circulation)



• Comportement des automobilistes en situation de croisement et en présence de cyclistes :

Selon les configurations, il s'agit ici d'observer et mesurer, lors de croisement d'automobilistes, le positionnement derrière le cycliste ou la façon dont il va éventuellement le dépasser. Le schéma ci-dessous caractérise les différentes situations analysées :



Sources : www.cotita.fr/IMG/pdf/3a_Cotita_Chaucidou_cadrage_general.pdf

Nous vous rappelons que toute la commune est en Zone 30, donc cette voie sera limitée à 30Km/h. La réussite de cette mise en place est surtout axée sur le civisme de chacun.

RENCONTRES ORGANISEES PAR LE CESE SUR LE LOGEMENT/HABITAT EN ESSONNE

Monsieur Gérard TESSIER a participé aux deux demi-journées organisées par le Conseil Economique, Social et Environnemental « CESé ». Il a particulièrement apprécié l'intervention de Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Maire de Limours et Président des Maires de l'Essonne, lequel trouve complètement stupide de créer des logements sans que des structures de transports et des garanties d'emplois soient ouvertes, avant d'installer des personnes à caractère social. Cela va bien dans notre sens.

Monsieur Gérard TESSIER était présent à la séance plénière du 14 décembre. Un compte rendu sera adressé au mois de janvier dans la prochaine INFO BVVB.



RAPPEL RE-ADHESIONS 2017

Nous avons déjà reçu des ré-adhésions. Vous êtes encore quelques uns à nous faire parvenir votre cotisation. Merci de ne pas tenir compte de ce rappel si vous avez déjà participé. Pour les autres, nous vous remercions par avance de votre soutien et de votre fidélité.

BULLETIN D' ADHESION 2017

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l' ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

FETES DE FIN D'ANNEE

A toutes et à tous, les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent de très agréables fêtes de fin d'Année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2017. Pendant cette période de fêtes, nous serons également à votre écoute.

